



S.I.V.O.M TARN – LUMENSONESQUE
6, Route de la Gare 12520 AGUESSAC

TEL : 05 65 59 82 07 FAX : 05 65 58 73 03

EAU – ASSAINISSEMENT

e.mail : Secretariat@sivom-tarn-lumensonesque.fr

Aguessac, le 17 mai 2018

COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL

Mercredi 16 mai 2018

Membres présents : CAREL René, MARTY Gilles (Aguessac) LADET Raymond (La Cresse) ARAGON Guy (Verrières), VAISSETTE Alain, FORIR Christian (Rivière-sur-Tarn), MONTROZIER Alain (Compeyre), GREFFIER Alexandre, FAUCHER Gilbert (Paulhe)

Absent excusé : PONS Bernard

- Création d'un poste d'adjoint technique – suppression des postes non pourvus

Afin de nommer l'agent actuellement en CEA (contrat emploi avenir) Adjoint technique, il est décidé de créer un poste d'adjoint technique.

Suite à un avancement de grade et un départ à la retraite, il y a lieu de supprimer les postes correspondants.

Nouveau tableau des emplois de la filière technique à compter du 1^{er} novembre 2018 :

<i>Cadre d'emploi</i>	<i>Grade</i>	<i>Ancien effectif</i>	<i>Nouvel effectif</i>
Adjoints techniques	Adjoint technique	0	1
Contrat emploi avenir	/	1	0
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	1	0
Adjoint technique	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	1	0
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	1	2
TOTAL filière technique		4	3

Voté à l'unanimité

- Décision modificative au budget eau (DM n°1)

<i>Désignation</i>		
	<i>diminution de crédits</i>	<i>augmentation de crédits</i>
D 701249 : redev agence eau -redev pollution		11 500.00
D 706129 : redev agence eau - MRC		8 500.00
Total dépenses		20 000.00
R 70111 : vente d'eau		11 500.00
R 70611 : redev. assainissement		8 500.00
Total recettes		20 000.00

Voté à l'unanimité

- Décision modificative au budget assainissement (DM n°1)

Désignation		
	diminution de crédits	augmentation de crédits
D 21532 : réseaux d'assainissement		450.00
Total D 041		450.00
D 6811 : dot. Aux amortissements		450.00
Total D 042		450.00
R 2031 : frais d'études		450.00
Total R 041		450.00
R 722 : immobilisations corporelles		450.00
Total R 042		450.00

Voté à l'unanimité

- **Admission de sommes en non-valeur**

La trésorerie de Millau présente les sommes à admettre en non-valeur :

- 1- Suite à liquidation judiciaire : 4 457.30 €
- 2- Suite à commission de surendettement de la Banque de France : 1 159.11 €
- 3- Divers produits irrécouvrables : 2 609.27 €

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide d'admettre ces sommes en non-valeur.

Voté à l'unanimité

- **Actualisation de la délibération fixant les indemnités de fonction**

Suite au changement d'indice servant de base de calcul des indemnités de fonction, il est décidé de prendre une délibération se référant à l'indice brut terminal en vigueur.

Voté à l'unanimité

- **RPQS**

Après présentation du document de travail, les membres du Conseil Syndical approuve le RPQS 2017.

Voté à l'unanimité

- **Affaires diverses**

- Différents moyens de paiement offerts aux usagers : voir pour mise en place du prélèvement à échéance
- Demande d'une association pour amener l'eau au site du Château de Peyrelade : le SIVOM a répondu que ces travaux n'étaient pas envisageables (cout estimé à 120 000 €)
- Terrain Paulhac à Boyne : la signature de l'acte prévue le 27 avril 2018 a été différée (procurations non parvenues chez le Notaire)

- Problème de remontée des égouts dans une maison à Compeyre : une intervention va être programmée avant l'été
- Travaux d'Intérêt Général : suite au courrier du TGI de Rodez, sollicitant le renouvellement d'inscription du SIVOM, il est décidé de renouveler la candidature pour recevoir éventuellement des personnes condamnées à ces peines.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30.

Le Président du SIVOM,
Gilbert FAUCHER

